

Carte-loisir intégrée au compte citoyen

A. Expérience citoyenne

Les fonctionnalités décrites couvrent le processus citoyen en ligne.

Une carte peut également être créée dans le portail citoyen par un administrateur (pour un citoyen se présentant en personne à l'hôtel de ville).

Dans tous les cas, un citoyen doit au préalable posséder un compte citoyen.

1. Création et association de carte

1.1 Citoyen : Création d'une nouvelle carte

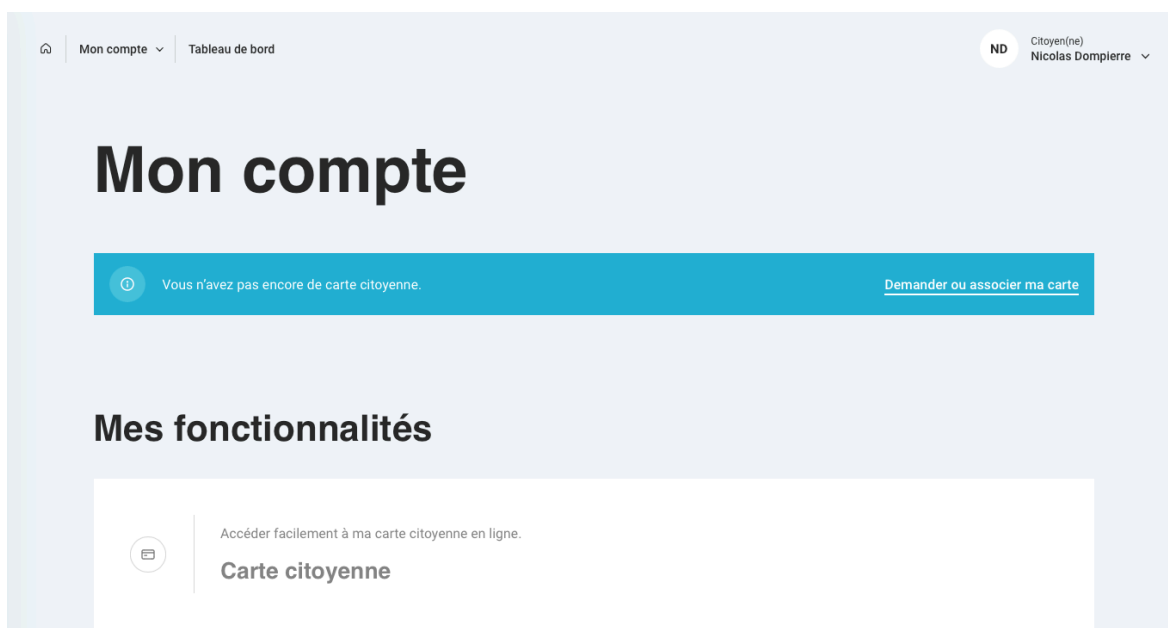
Le citoyen ne possédant pas de carte-loisir peut en faire la demande lorsqu'il est connecté à son compte dans le portail citoyen.

Le citoyen indique sa date de naissance et dépose une preuve de résidence.

Selon le mode de validation :

Différée : l'administrateur devra valider la preuve de résidence avant que la carte soit créée dans le logiciel-bibliothèque

Instantanée : la carte sera créée dans le logiciel-loisir et l'administrateur pourra valider ultérieurement.



1.2 Citoyen : Association d'une carte existante

Le citoyen possédant une carte-loisir peut associer sa carte existante à son compte citoyen afin d'utiliser une carte numérique.

Pour associer sa carte à son compte, le citoyen doit indiquer :

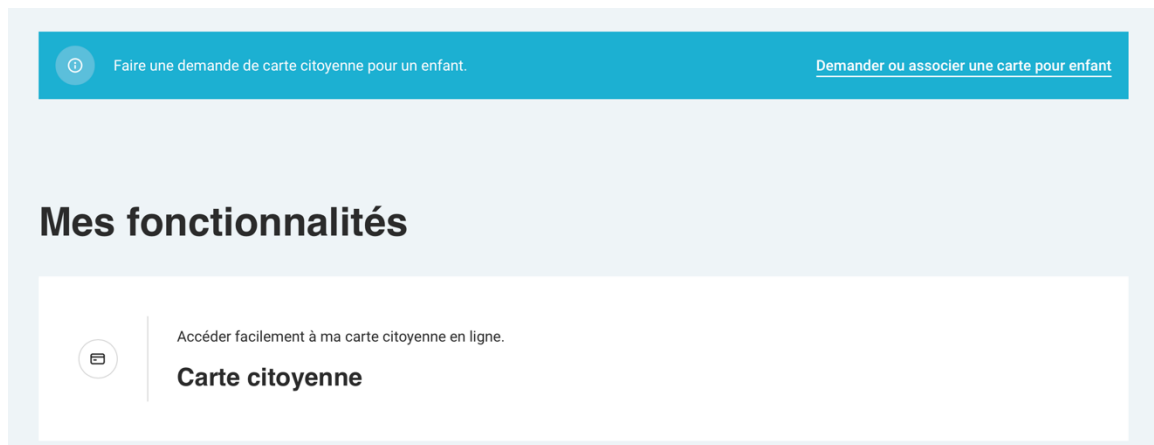
- numéro de carte-loisir;
- date de naissance.

Si les informations correspondent à celles indiquées dans le logiciel-loisir (en plus du courriel, prénom, nom) le citoyen reçoit sa carte numérique par courriel.

1.3 Enfant : Création et association

Lorsqu'une carte-loisir est associée (nouvelle ou existante) à un compte citoyen, le détenteur du compte peut ajouter des cartes supplémentaires pour des usagers sous sa responsabilité.

Afin d'associer des cartes existantes, le détenteur du compte citoyen doit être responsable desdites cartes dans le logiciel-loisir au préalable.



2. Types de carte

2.1 Carte numérique

La carte numérique est générée automatiquement lors de la création d'une nouvelle carte ou de l'association d'une carte existante.

Lors de l'activation ou de l'association de la carte, le citoyen reçoit un courriel lui proposant 3 options :

- Lien vers la carte numérique dans le profil du citoyen*
- Lien pour ajouter la carte au portefeuille Apple Wallet
- Lien pour ajouter la carte au portefeuille Google Pay

** Les liens pour l'ajout aux portefeuilles sont également disponibles dans le profil citoyen*

2.2 Carte physique

Lors de la demande d'une nouvelle carte, le citoyen peut demander une carte physique. Lorsque c'est le cas, un administrateur est notifié par courriel qu'une carte physique doit être produite.

3. Renouvellement

3.1 Renouvellement avant l'échéance

La carte est valide pour une durée prédéfinie (par défaut : 2 ans).

30 jours avant l'échéance, le citoyen est avisé par courriel qu'il doit déposer de nouvelles preuves de résidence.

Le citoyen peut renouveler dans les 30 jours qui précèdent l'échéance.